

Commune de Saint-Point-Lac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 juin 2015/ Affiché le 11/06/2015

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : M. Patrick LIEGEON

Présents : Frédéric CANNELLE, Sylvain REMONNAY, Patrick LIEGEON, Daniel PACQUELET Maurice VUILLARD, Mathilde COUTURIER, Mickaël BERGER. M. Dimitri JOURDIN (arrivé à 20 h 20)

Absents excusés : Patricia FAGIANI donnant procuration à M. Daniel PACQUELET, Mme Cindy VIONNET, donnant procuration à M. Mickaël BERGER

Absent : Olivier ILLICETO

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la séance du 07/05, à l'unanimité.

BUDGET - FINANCES

Budget camping/camping-cars

Un remboursement EDF en faveur du Budget camping d'un montant de 5 399,38 € est validé. Une auto-relève sera mise en place, afin d'éviter le paiement par estimation.

Bilan provisoire camping, camping-cars au 03/06/15

Les recettes sont conformes au budget prévisionnel.

Recrutement d'un gardien de nuit : en cours

PATRIMOINE – URBANISME - TRAVAUX – VOIRIE

Compte rendu de la commission urbanisme du 02/06/15

Travaux église : suite à la décision du conseil municipal du 07/05/15 de réaliser la version 4 du projet présenté par l'architecte, le conseil municipal décide de confier l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et le lancement de l'appel d'offre à M.JUST, architecte. (Prévision : fin août, début septembre)

PLU : dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (PADP) le conseil municipal a validé un scénario d'évolution de la population à 350 habitants (horizon 2030).

Nouvelles règles d'urbanisme : La loi ALUR en date du 24 mars 2014, imposant aux communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ayant la compétence « délivrance des actes et autorisations d'urbanisme » d'effectuer par leurs propres moyens l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 1-1 A des statuts de la Communauté de Communes du Mont d'or et des Deux Lacs, afin d'y ajouter l'habilitation « *Création et gestion d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme*, permettant la mise en place d'un service commun «d'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme ».

Dossiers en cours :

La signature de l'acte notarié pour la vente de la 2^{ème} parcelle du lotissement château II est en cours de réalisation.

Dossier Poincard : en attente de signature de l'acte notarié

Dossier Leclaire : en attente de la mise en conformité des travaux, demandée par l'architecte des bâtiments de France.

EDUCATION – CULTURE - LIEN SOCIAL

Ecole

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement des travaux de l'école intercommunale de Labergement Ste Marie.

Aire de jeux : 20 000 € H.T.

Fenêtres (1^{ère} partie) : 45 000€ H.T.

La participation de la commune de Saint-Point-Lac se monte à 8 860€/an pendant 2 ans.

PEDT

Conformément au décret 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, en concertation avec la commune de Labergement Sainte Marie, le conseil municipal approuve, à l'unanimité la proposition de Projet Educatif Territorial.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a validé les nouveaux tarifs et les règles de facturation proposés par la commission eau.

Nouveaux tarifs, applicables sur la campagne 2015/2016

Part fixe par logement : 47 €

Particuliers : 1,30€ le M3

Agriculteurs La fromagerie, les gros consommateurs :

Les 100 premiers -M3 : 1,30 €

Au-delà de 100M3 : 1,15 €

Réduction de 6M3 par UGB (Unité de Gros Bétail - vaches laitières) pour les agriculteurs.

FETES ANIMATIONS - CEREMONIES - MANIFESTATIONS

Triathlon : distribution des consignes de circulation, dans les boites aux lettres.

QUESTIONS DIVERSES

Gestion des extincteurs : dans le cadre de l'entretien et le renouvellement des extincteurs installés par la commune chez les particuliers, il sera proposé à ces derniers de les acquérir et de les entretenir, ou de les restituer, ceci dans le but d'assurer une meilleure gestion et de réaliser des économies.

Borne internet camping : la proposition d'Orange sera étudiée ultérieurement. D'autres opérateurs seront consultés.

Fontaine : une porte de sécurité sera installée

Aire de jeux : réservée le 12 juin pour une animation des Pompiers de la Rive Gauche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures 40

Saint-Point-Lac, le 10/06/2015, le Maire, Patrick LIEGEON